Vers une interdition des croix dans les cimetières belges ?

09/12/2009 à 19h18

La commission des Affaires institutionnelles du Sénat entamera jeudi l'examen d'une proposition de loi du sénateur Philippe Mahoux sur une application stricte de la séparation entre l'Église et l'État. Le texte vise les solennités officielles comme le Te Deum annuel. La neutralité devrait aussi se traduire dans les cimetières…

Cette proposition de loi date de la précédente législature. Elle était soutenue par le PS, le VLD et le MR. Reste à voir quelle sera la position du CD&V, aujourd'hui dans la majorité. La proposition de loi soutient notamment une interdiction généralisée pour tout agent ou préposé des pouvoirs publics de manifester, de quelque manière que ce soit, ses convictions religieuses et philosophiques, indépendamment du fait qu'il soit ou non en contact avec le public, est soutenue par des sénateurs MR, Open Vld et Ecolo, peut-on lire dans le Standaard et le Nieuwsblad.

Les parties communes des cimetières devraient aussi respecter strictement le principe de neutralité, ce qui se traduirait par exemple par une interdiction d'apposer des croix dans ces parties communes.

suite

(Merci à Remi)